



NOTICE D'UTILISATION.

Vous venez d'acquérir une trottinette **RMS** et nous vous en remercions. Avant d'aller rouler, prenez un peu de temps pour prendre connaissance de cette notice d'utilisation.

1 - INSTRUCTIONS

Circuler et rouler en toute sécurité :

La route est un espace qui se partage, ce qui implique un respect mutuel de la part de ceux qui s'y déplacent. L'utilisateur de la trottinette **RMS**, doit appliquer les règles du Code de la route qui garantissent sa sécurité et celle des autres usagers. Pour rouler en toute sécurité, l'utilisateur de la trottinette **RMS** doit impérativement disposer d'un véhicule en bon état, équipé selon la réglementation et surtout connaître et appliquer les règles élémentaires de déplacement, en ville et hors agglomération, de jour comme de nuit.

2 - REGLEMENTATION

Nos trottinettes **RMS** répondent aux exigences de sécurité définies par les Normes Européennes ainsi qu'aux normes Françaises, transposant les normes Européennes selon la **NF EN 14764** (juillet 2006) relatives aux Bicyclettes de ville et tout-terrain : Exigences de sécurité et méthodes d'essai.

En outre, depuis la publication d'un décret au Journal officiel du 25 octobre 2019, l'usage des engins de déplacement personnel (EDP) motorisés est désormais encadré.

- Concernant la circulation des engins de déplacement personnel motorisés :

Code de la route : articles R412-43-1 à R412-43-3

- Concernant la réglementation relative aux piétons :

Code de la route articles R412-34 à R412-43

- Concernant la mise en danger de la vie d'autrui :

Code pénal articles 223-1 à 223

3 - OU ROULER ?

L'utilisateur de la trottinette **RMS** doit circuler en priorité :

- Sur les pistes cyclables.
- Sur les voies vertes.
- Sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h.
- Sur les aires piétonnes, à condition de rouler à une allure modérée (6km/h) et de ne pas gêner les piétons.
- La circulation sur les trottoirs est interdite, sauf si le maire l'autorise (par décret).
- Le stationnement sur les trottoirs est autorisé, à condition de ne pas gêner les piétons. Toutefois, le maire peut décider de l'interdire (par décret).
- Sur les voiries privées (Chemin ou allée d'une propriété privée).
- L'utilisateur doit être âgé d'au moins 12 ans.
- La vitesse maximum est de 25 km/h, vitesse limitée par un « bridage constructeur ».
- La Trottinette **RMS** ne peut pas transporter plusieurs personnes en même temps.
- Le poids maximal conseillé, d'utilisation, est de 120 kg.
- La traction d'une remorque est interdite.
- L'utilisateur de la trottinette **RMS** doit se vêtir d'un équipement rétro-réfléchissant (gilet jaune) en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée.
- La réglementation Française, n'oblige pas L'utilisateur de la trottinette **RMS**, à porter un casque en zone urbaine, mais il est fortement conseillé d'utiliser un casque lors de vos déplacements.
- Hors agglomération, par contre, le port du casque est obligatoire.

ATTENTION : Depuis le 1er juillet 2020, votre trottinette **RMS** doit être équipée, d'un avertisseur sonore, de feux (avant et arrière) et d'un dispositif réfléchissant (à l'avant).

4 - L'ASSURANCE

L'utilisateur de la trottinette **RMS** a l'obligation d'avoir une assurance responsabilité civile. Cette assurance couvre les dommages causés à autrui (blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule...). Il est recommandé de contacter son assureur pour adapter son contrat d'assurance habitation ou souscrire un contrat d'assurance spécifique.

5 - L'EQUIPEMENT DE SECURITE

Votre Trottinette **RMS** est équipée en série de :

Deux freins à disque, un à l'arrière et un à l'avant. Un avertisseur sonore. Un phare avant blanc et un phare arrière rouge. Des catadioptres (dispositifs rétro-réfléchissants).

NE MODIFIEZ PAS VOTRE TROTTINETTE RMS.

Une vérification et un entretien régulier de votre trottinette **RMS** contribue à garantir votre sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route.

6 - L'UTILISATION

Nous vous recommandons de faire réaliser un entretien régulier de votre trottinette **RMS** par un professionnel. Il est judicieux de faire un premier contrôle après la période de rodage (50 km environ). Un contrôle régulier, de votre part, permet d'éviter des dommages à long terme.

Voici quelques conseils.

1 - L'entretien de votre trottinette **RMS**.

Entretien général

- Contrôlez la pression (1,2 Bars max, 0,8 Bars Min) et l'usure des pneus.
- La pression des pneus de type Fat est importante, car ce sont eux qui jouent le rôle de suspension.
- Contrôlez l'usure des plaquettes de freins et effectuer, de temps en temps, une purge du système hydraulique en utilisant de l'huile préconisée par la marque.
- Contrôlez le serrage de la colonne de direction.
- Contrôlez, avant chaque sortie, le bon serrage des écrous de roue avant et arrière.
- Contrôlez le serrage du guidon.
- En cas de choc ou d'accident, faites immédiatement contrôler votre trottinette **RMS** chez un professionnel.

Les trottinettes **RMS** « Made in France »

Sont entièrement conçues, fabriquées, peintes et assemblées dans nos ateliers d'Allenwiller en Alsace.



2 - Nettoyage.

Nettoyez votre trottinette **RMS** en éliminant tout d'abord la saleté avec une éponge et en la lavant à l'eau chaude.

Retirez toujours la batterie avant tout lavage à l'eau et veillez à ne pas utiliser trop d'eau sur le display (compteur), la gâchette et le logement de la batterie.

Vérifiez également que la saleté ne s'insère pas dans le logement de la batterie.

Un nettoyage régulier améliorera la durée de vie de votre trottinette **RMS**.

N'UTILISEZ JAMAIS DE NETTOYEUR À HAUTE PRESSION.

3 - Entretien.

En plus d'un nettoyage régulier, il est judicieux de graisser certaines pièces directement après le nettoyage. Nous recommandons ainsi de graisser régulièrement les roulements pour éviter l'oxydation (rouille). Les pièces en rotation ont besoin de graisse/huile. Un professionnel peut s'en charger. Vous optimiserez également le fonctionnement de vos connexions électriques en utilisant un produit de type WD-40.

Votre trottinette **RMS** est destinée principalement à un usage tout-terrain, urbain et péri-urbain (Voies vertes). Nous déclinons toutes responsabilités en cas d'utilisation dans des zones non adaptées (Skate parc, piste de BMX...).

4 - La motorisation électrique.

Votre trottinette **RMS** est équipée d'une roue arrière 20" **PRO-RIMS** avec moteur intégré 250W, d'une batterie au Lithium 48V et d'un contrôleur.

Le display (sélecteur de puissance) permet de choisir différentes vitesses :

Vitesse 1 : 6 km/h (mode piéton)

Vitesse 2 : 12-14 km/h

Vitesse 3 : 18-22 km/h

Vitesse 4 : 25 km/h (vitesse maxi sur la voie publique)

La gâchette, au pouce, permet d'accélérer et de gérer votre vitesse.

ATTENTION : Ne pas changer le mode de puissance lorsque le moteur est entraîné.

5 - La Batterie.

La distance totale que vous pouvez parcourir avec votre trottinette électrique **RMS**, sans devoir recharger la batterie, s'appelle le rayon d'action. Ce rayon d'action, tout comme la capacité de la batterie, est influencé par un grand nombre de facteurs.

Facteurs d'influence du rayon d'action :

- Le poids total (poids du véhicule + pilote + chargement)
- La résistance (force du vent, pression des pneus, vitesse, condition du revêtement de la route).
- Votre conduite (vitesse de conduite).
- La température extérieure.
- L'âge de la batterie (La capacité de la batterie diminue à mesure qu'elle vieillit).

Comment retirer et remettre la batterie ?

Votre trottinette électrique **RMS** est équipée d'une batterie intégrée dans le cadre. Le déverrouillage s'effectue en tournant la clé et en tirant la batterie vers l'arrière. Pour verrouiller la batterie, enfoncez la batterie dans son logement et verrouillez à l'aide de la clé.

CONSEIL : Ne laissez pas la clé sur la batterie (risque de perte ou de vol) .

Comment charger la batterie ?

Le chargeur fourni vous permet de charger la batterie.

Pendant le chargement, un voyant rouge s'allume sur le chargeur. Lorsque ce voyant devient vert, la batterie est totalement chargée.

- N'utilisez le chargeur de batterie que dans des endroits secs et bien ventilés.
- Le chargeur de batterie ne résiste pas à l'humidité et/ou aux chocs provoqués par une chute.
- Lorsque la batterie est totalement vide, vous devez la recharger immédiatement. Si les cellules qui la composent restent longtemps vides, la décharge dite « profonde » est irréversible. Veillez à recharger la batterie tous les 3 mois pendant une demi-heure.

ATTENTION : Vous ne devez en aucun cas ouvrir une batterie, il s'agit d'une opération dangereuse qui ne peut être effectuée que par des spécialistes. De plus, en cas d'ouverture, la garantie ne s'applique plus.

ATTENTION : Débranchez le chargeur lorsque la batterie est chargée. Vous éviterez ainsi de raccourcir la durée de vie de la batterie. Le fait de ne pas utiliser la batterie pendant une durée prolongée peut l'endommager.

Si vous n'utilisez pas votre trottinette électrique **RMS** pendant une durée prolongée, nous vous conseillons de retirer la batterie.

Précautions pour le transport de la batterie :

Une batterie au lithium est une marchandise dangereuse à transporter. Veuillez lire les réglementations internationales, surtout si vous devez transporter par avion une batterie au lithium.

Certifications de la batterie.

Le constructeur de batteries garanti que ses produits sont des marchandises de qualité sous licence. Il assure que les produits sont réalisés conformément aux normes en vigueur, et que des inspections sont effectuées avant la mise en vente.

ATTENTION : La batterie doit **IMPERATIVEMENT** être débranchée, lors de toute intervention sur les fils de connexion ou sur le moteur.

6 - Le Display.

Instructions de fonctionnement du Display (compteur à affichage numérique).

Les fonctions d'affichage :

Affichage de la vitesse, indication de la puissance, indication de dysfonctionnement, kilométrage total, kilométrage journalier, niveau de charge de la batterie.

Les fonctions de réglage :

Réglage du diamètre de la roue, réglage du voltage, réglage du temps de mise en veille, réglage de la vitesse limite, réglage de la luminosité du rétro-éclairage...

Le Display (compteur à affichage numérique) dispose de 4 touches :

- Touche de mise en tension (ON/OFF)
- Touche de paramétrage (M)
- Touche de contrôle de puissance (+)
- Touche de contrôle de puissance (-)

Marche/Arrêt :

Pour la mise en marche, maintenez appuyé le bouton (ON/OFF) jusqu'à ce que l'écran s'allume.

Pour éteindre, maintenez appuyé le bouton (ON/OFF) jusqu'à ce que l'écran s'éteigne.

Le système s'arrête automatiquement après 5 minutes d'inactivité.

Fonctions principales :

- **Affichage du niveau de charge de la batterie : A gauche de l'écran une batterie composée de rectangles, matérialise le niveau de charge de la batterie. Assurez vous, toujours, avant de partir que le niveau de charge est suffisant pour réaliser votre parcours.**
- **Affichage de la vitesse : Affichage des vitesses moyenne et max en Km/h (réglage en usine).**
- **Affichage du kilométrage parcouru et du kilométrage total.**
- **Affichage et sélection de modes de puissance : Le choix du mode de puissance s'effectue par simple pression sur les touches (+) (-) . Vous disposez de 5 « vitesses ».**
- **Rétro-éclairage du compteur : Un appui prolongé sur la touche (+) permet l'éclairage du compteur (mode nuit).**

Liste des codes erreur :

Code erreur	Panne	Vérification à effectuer
4	L'accélérateur ne revient pas à sa position initiale.	Vérifiez que l'accélérateur revient à sa position initiale.
5	Défaut de l'accélérateur	Vérifier l'état de l'accélérateur.
7	Protection surtension.	Vérifiez la tension de la batterie.
8	Défaut du capteur hall du moteur	Vérifiez l'état du moteur.
9	Défaut du câble de phase du moteur	Vérifiez l'état du moteur.
11	Défaut du capteur de température du contrôleur	Vérifiez l'état du contrôleur.
12	Défaut du capteur de courant	Vérifiez l'état du contrôleur.
13	Défaut de température de la batterie	Vérifiez l'état de la batterie.
14	Défaut de température du moteur.	Vérifiez l'état du moteur.
21	Défaut du capteur de vitesse	Vérifiez la position du capteur de vitesse sur le vélo.
22	Défaut de communication du BMS	Vérifiez l'état de votre batterie.
30	Défaut de communication	Vérifiez le connecteur du contrôleur.

Votre trottinette électrique **RMS** cessera de fonctionner en cas de défaillance du système. Le moteur ne redémarrera uniquement que lorsque le problème sera résolu et que le symbole du code d'erreur aura disparu.

Programmation :

Votre véhicule a bénéficié d'une série de réglages dans nos ateliers. Pour être en conformité avec les exigences de sécurité routière et pour préserver les capacités de votre trottinette électrique **RMS**, ces réglages ne doivent pas être modifiés.

7 - PRISE EN MAIN

Le moteur électrique de votre trottinette électrique **RMS**, vous permettra d'atteindre aisément des vitesses plus élevées que celles auxquelles vous êtes habitué. Faites d'abord un essai dans un endroit dégagé et plat pour vous familiariser avec votre trottinette électrique **RMS** avant de rouler au milieu d'un trafic dense.

- Pour débiter choisissez un endroit plat, large, avec un revêtement non accidenté et sans circulation automobile.
- Placez un pied sur le plateau prévu à cet effet.
- Avec l'autre pied, lancez la trottinette électrique **RMS** pour trouver votre équilibre.
- Appuyez doucement sur la gâchette d'accélération pour lancer le moteur.

ATTENTION : Pour démarrer la 1ère fois, il est vivement conseillé de régler le Display sur la vitesse 1 (6 km/h).

- Entraînez-vous à effectuer des demi-tours avec un rayon de braquage très court sans mettre pied à terre.
- Testez et habituez vous à la puissance des freins, le frein arrière est à droite, le frein avant à gauche.
- Montez progressivement les vitesses pour vous habituez à la vitesse.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir au guidon de votre trottinette électrique **RMS.**

L'équipe de **RMS Bike**

Philippe et Karine Mathis (Direction) Vincent Ranchoux (Responsable marketing)
Gérald Di Filippo (Responsable export)

FICHE TECHNIQUE

e-Trott RMS 20 F-X

PARTIE CYCLE

CADRE : RMS Aluminium 6106 T6 , finition epoxy.

FOURCHE : RMS Aluminium 6106 T6, finition epoxy.

SABOT DE PROTECTION : RMS Aluminium 6106 T6.

COULEUR CADRE : 11 coloris au choix.

ROUE AV : Pro Rims Aluminium Fat 20 pouces, 36 trous,

MOYEU : Pro Rims Aluminium qualité aéronautique, roulements étanches.

ROUE AR : Pro Rims Aluminium Fat 20 pouces, 36 trous.

FREIN AV/AR : Freins hydraulique Magura MT Sport 180 mm.

GUIDON : Star Bar Pro XL Aluminium qualité aéronautique avec mousse de protection. (Option : Pro XXL + 5 cm).

POIGNEES : Double lock nuts.

POTENCE : Aluminium BMX 50 mm.

JEU DE DIRECTION : Intégré, roulements annulaires étanches 1/1.8 ".

PNEUS : Big Daddy 20 x 4.0 Fat.

POIDS TOTAL (avec batterie) : 22,5 kg.

PARTIE ELECTRIQUE

MOTEUR : Bafang 500 W.

CONTRÔLEUR : 48V 22 Ah.

ACCELERATEUR : Gâchette au pouce.

DISPLAY : LCD Mini Design SW 102.

BATTERIE : 48V 14 Ah.

CHARGEUR : 2 Ah.

LONGUEUR : 1,76 m.

HAUTEUR GUIDON : Pro XL 1, 13 m, Pro XXL 1, 18 m (Option).

GARDE AU SOL : 25 cm.

DIAMETRE ROUE : 20 Pouces.

LARGEUR PNEU : 4.0 Fat.

LARGEUR CINTRE : 830 mm.

LARGEUR REPOSE PIED : 320 mm.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet, d'apporter toutes informations légales sur les conditions et modalités dans lesquelles la société PM Industrie offre à la vente ses produits, La société PM Industrie se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tout acheteur remplissant les conditions définies au présent article.

Caractéristiques des produits - Disponibilité

Conformément à l'article L 111-1 du Code de la Consommation, l'acheteur peut, préalablement à sa commande, prendre connaissance, sur le site www.rmsbike.fr des caractéristiques essentielles du ou des produits qu'il désire commander. Les produits présentés sur le site www.rmsbike.fr le sont sous réserve de disponibilité immédiate dans les stocks. La validation de la commande garantit la disponibilité du produit selon le délai indiqué sur le bon de commande.

Choix des produits

L'acheteur doit prendre connaissance des produits et de leurs caractéristiques commercialisés par PM Industrie sous sa seule responsabilité et en fonction de ses besoins pour faire le choix du ou des produits faisant l'objet de sa commande. En outre, l'acheteur connaissant les matériels, configurations et autres, qu'il utilise, est seul juge de la compatibilité des produits commandés avec ceux utilisés par lui.

Formation du contrat - Acceptation des Conditions Générales de Vente

L'acheteur doit renseigner, les informations nécessaires pour le traitement de sa commande telle qu'elles apparaissent sur le bon de commande, l'acheteur sélectionne un ou plusieurs produits qu'il envisage de commander,

Prix applicable et paiement

La commande de l'acheteur devra être confirmée par PM Industrie dès la réception de l'acompte de 50% et que celui ci aura été enregistré. La vente ne sera considérée comme définitive qu'après l'encaissement de l'acompte et du paiement intégral stipulé lors de l'établissement du devis et/ou de la commande et avant le départ de la marchandise. Toutes les commandes sont payables en Euros. Pour régler sa commande, l'acheteur dispose de l'ensemble des moyens de paiement visés au sein du bon de commande.

PM Industrie se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute commande et/ou livraison, quels que soient leur nature et niveau d'exécution, en cas de non-paiement de toute somme qui serait due par l'acheteur, ou en cas d'incident de paiement.

Livraison et délai de réception

Les produits seront livrés à l'adresse indiquée (frais de livraison en sus) par l'acheteur lors de sa commande. La facture est mise à la disposition de l'acheteur lors de l'expédition. PM Industrie propose à ses clients d'être livrés à domicile ou dans un réseau de transporteur.

Le délai courant de livraison est constitué du délai indiqué sur le bon de commande augmenté du délai de transport.

Nous recommandons à l'acheteur de refuser tout colis abîmé, ouvert ou souillé. Il doit, s'il le souhaite et avant de signer le bordereau de réception, vérifier le contenu en présence du livreur.

En cas de doute, il est conseillé de refuser le colis et de signaler l'incident à PM Industrie sous 24 heures.

Problème de qualité ou de conformité

En cas de livraison d'un produit ne correspondant pas à la commande (abîmé ou non conforme), les réclamations doivent être adressées au plus vite au Service Client de PM Industrie par téléphone, par courrier électronique ou par le service de messagerie instantanée du site.

Elles doivent comporter les coordonnées de l'acheteur, les références du produit, les motifs et justificatifs de la réclamation. Dans ce cadre, PM Industrie pourra demander à l'acheteur de lui transmettre les photographies et explications nécessaires pour un traitement rapide des réclamations.

Droit de Rétractation

Conformément à la législation en vigueur le délai de rétractation de l'acheteur est de 14 jours à partir de la date de signature du bon de commande. Pour exercer son droit de rétractation, l'acheteur doit adresser à la Société PM Industrie un courrier de rétractation rédigé sur papier libre par Recommandé avec Accusé de Réception

Garantie

Votre trottinette RMS est garantie 2 ans pour le cadre, 1 an pour le moteur, la batterie, et autres composants électroniques éventuels (selon modèle et option).

La garantie s'applique au premier acheteur. (la garantie ne se transfère pas aux acheteurs suivants en cas de revente).

La garantie porte sur les défauts de fabrication des trottinettes RMS. Elle est strictement limitée au remplacement des pièces reconnues défectueuses ou non conformes après contrôle par nos soins. La garantie ne s'applique pas aux pièces d'usure (plaquettes de frein, pneus, gâchettes d'accélérateur, câbles de connections, poignées, chambres à air et autres accessoires...) et au remplacement des consommables. En cas d'ouverture de la batterie, la garantie ne s'applique plus. Le produit ou les pièces sous-garantie doivent être retournés par l'acheteur auprès de son distribu-

teur de la marque, ou dans nos ateliers, à ses frais et risques, accompagnés d'un courrier explicatif de la panne ainsi que de la facture d'achat (Conservez-la facture soigneusement pour pouvoir bénéficier de la garantie).

Les opérations effectuées au titre de la garantie n'ont pas pour effet de prolonger la durée de celle-ci. Cette garantie ne s'appliquera que si le produit a été utilisé dans des conditions normales et conformément aux instructions mentionnées dans le livret d'utilisation remis avec chaque trottinette.

La garantie s'applique contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part de l'acheteur, comme en cas d'usure normale du bien, d'accident ou de force majeure et la garantie du vendeur est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice. Le produit sous garantie sera, au choix du fabricant, échangé ou réparé.

L'acheteur déclare avoir accepté. les conditions générales et la durée de la garantie

Au cas où la notice ne serait pas livrée avec le produit, et sur simple demande du consommateur, PM Industrie fera parvenir la notice en français ou un lien permettant d'y avoir accès.

Responsabilité

Les produits proposés par PM Industrie sont conformes aux normes C.E. en vigueur.

PM Industrie ne pourra être tenu pour responsable de l'inexécution du contrat en cas de rupture de stock ou indisponibilité du produit, de force majeure, de perturbation ou grève totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transport et/ou communications, ou de faute du client.

PM Industrie ne peut être tenu pour responsable de tous dommages indirects qui pourraient survenir du fait de l'achat des produits.

L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les produits, en raison notamment d'une incompatibilité de matériel ne peut engager la responsabilité de PM Industrie, ni donner lieu à aucun dédommagement ou quelconque remboursement.

PM Industrie
18, rue de la Bergerie - F67310 Allenwiller (France)
Tél : + 33 (0)3 88 02 00 57 - Fax : + 33 (0)3 88 71 00 53
Siret 453 477 747 00035 - TVA FR08 453 477 747
contact@rmsbike.fr